



DOSSIER DE PRESSE

LANCEMENT CAMPAGNE D'INFORMATION

Prévention des Troubles Musculo- Squelettiques (TMS) dans l'entreprise

Octobre 2011

Contacts presse :

Service presse DICOM du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

Lucille Gransard – 01 40 56 72 99 – lucille.gransard@sante-travail.gouv.fr

Sommaire

Communiqué de synthèse	P. 03
1. TMS : un enjeu majeur de la santé au travail	
→ De quoi parle-t-on ?	P. 05
→ Etat des lieux des TMS en France	P. 06
→ Une priorité de la politique de santé au travail du gouvernement	P. 06
2. Les entreprises en 1^{ère} ligne du combat contre les TMS	
→ L'impact des TMS sur l'activité des entreprises	P. 07
→ Les étapes d'une démarche de prévention efficace contre les TMS	P. 08
→ Des bénéfices pour les entreprises et pour leurs salariés	P. 10
3. Une nouvelle campagne pour accompagner les chefs d'entreprise	
→ Une communication pédagogique ciblant les chefs d'entreprise ...	P. 11
→ ... qui s'inscrit dans la durée	P. 12
4. Annexes	
→ Les experts de la prévention des TMS à contacter	P. 13
→ Les annonces presse de la campagne	P. 15
→ Les scripts radio de la campagne	P. 18
→ Le site Internet www.travailler-mieux.gouv.fr	P. 19



Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé lance une campagne de prévention des troubles musculo-squelettiques dans l'entreprise

PARIS, le 18 octobre 2011. Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé lance le 20 octobre 2011 une nouvelle campagne d'information sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) pour inciter les chefs d'entreprise à se poser les bonnes questions et mettre en place des programmes de prévention pour favoriser l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés. Véritable enjeu économique et humain pour l'entreprise, ces pathologies constituent la première cause de maladie professionnelle en France.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS), qui constituent l'une des priorités du Plan Santé Travail 2 (2009-2014), représentent à l'heure actuelle la maladie professionnelle la plus répandue en France. Selon la CNAMTS, ils représentent 85% des causes de maladies professionnelles reconnues pour les actifs du régime général.

Directement liés aux conditions de travail, les TMS se traduisent par des douleurs qui peuvent devenir invalidantes et conduire à des incapacités de travail. Ils affectent directement les muscles, les tendons et les nerfs pour prendre par exemple la forme de douleurs au poignet (canal carpien) ou de douleurs dorsales (lombalgies). Petites ou grandes, l'ensemble des entreprises est concerné par cette problématique, avec des secteurs d'activité plus touchés que d'autres comme l'industrie agroalimentaire, la grande distribution, le BTP ou les services à la personne.

▪ Un enjeu humain et économique pour les entreprises

Si les TMS sont une cause très importante de souffrance pour les salariés, les conséquences économiques induites sont tout aussi préjudiciables à l'activité des entreprises. Selon les chiffres de la CNAMTS et de la CCMSA, les cas de TMS constatés en 2010 ont engendré la perte de 9,7 millions de journées de travail et coûté 930 millions d'euros couverts par les cotisations des entreprises pour les actifs du régime général. Dans le secteur agricole, le coût se monte à 70 millions d'euros. Sans compter l'impact sur la performance de l'entreprise liée à la gestion des absences et au maintien d'un niveau de productivité satisfaisant.

- **La prévention des TMS ne s'improvise pas**

Prévenir efficacement les TMS ne s'improvise pas et exige une implication forte et durable tant de la direction de l'entreprise que des représentants des salariés. Il n'existe pas de solution globale, applicable à l'ensemble des entreprises. Chaque démarche de prévention est spécifique et doit être adaptée aux particularités du secteur d'activité concerné. Un état des lieux en amont est indispensable pour évaluer les risques professionnels liés à la survenue des TMS et construire un plan de prévention efficace, pouvant se traduire par des actions simples et peu coûteuses.

Des organismes spécialisés accompagnent les entreprises pour les aider à établir un premier diagnostic nécessaire. Ensemble, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), médecins du travail et responsables d'entreprise peuvent identifier les causes et suggérer des actions pour lever les difficultés. De nombreuses institutions de prévention (CRAM, MSA, ARACT et OPPBTP) peuvent également aider les entreprises à structurer leur démarche selon leur secteur d'activité.

- **Une campagne pour accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention**

Cette nouvelle campagne d'information lancée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé constitue le quatrième volet d'un programme de prévention des TMS mené depuis avril 2008 en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, la CNAMTS, la CCMSA, l'ANACT, l'INRS et l'OPPBTP. Les trois premiers volets de cette campagne ont ainsi permis de sensibiliser le grand public, les salariés et les chefs d'entreprises à l'enjeu économique et humain que représentent les troubles musculo-squelettiques, et d'engager ces derniers à initier une démarche de prévention.

Sous l'accroche « **Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes** », l'objectif de cette campagne est d'inciter les chefs d'entreprise à se poser les bonnes questions pour favoriser des conditions de travail préservant la santé de leurs salariés. Elle démarrera à partir du 20 octobre par une campagne dans la presse magazine et économique, dans la professionnelle des secteurs particulièrement touchés par les TMS et une campagne radio du 20 au 29 octobre.

Au cœur de ce dispositif, le site internet www.travailler-mieux.gouv.fr destiné aux chefs d'entreprise. Ressource précieuse d'informations et de conseils pratiques, il leur propose de nombreux outils dont une fiche méthodologique, pour les accompagner dans leur questionnement sur les TMS et les moyens à mettre en œuvre pour les prévenir.

Contacts presse :

DICOM : Service presse du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé :

Lucille Gransard – 01 40 56 72 99 – lucille.gransard@sante-travail.gouv.fr

1. TMS : un enjeu majeur de la santé au travail

→ De quoi parle-t-on ?

Connaître les TMS pour mieux les combattre

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent à l'heure actuelle la maladie professionnelle la plus répandue en France et en Europe. Tendinites de l'épaule et du coude, douleurs au poignet, lombalgies... les troubles musculo-squelettiques affectent les muscles, les tendons et les nerfs et regroupent une quinzaine de maladies qui affectent les membres supérieurs, inférieurs et la colonne vertébrale. Ils se traduisent par des douleurs de plus en plus gênantes, voire invalidantes pouvant conduire à une incapacité de travail. Les TMS les plus répandus sont les tendinites de l'épaule, l'épicondylite (coude), le syndrome du canal carpien (poignet) et les lombalgies (dos).

Au cours d'une vie professionnelle, c'est la combinaison de facteurs biomécaniques (travail en force, gestes répétitifs, positions pénibles, maniement de charges lourdes, matériel de manutention inapproprié, etc.) associés à une organisation de travail inadaptée, un temps de récupération insuffisant et des situations de stress qui entraînent les TMS.

Le point de vue de l'expert :

Dr Marc Delanoe, médecin du travail, MSA Midi-Pyrénées Nord : *« Les problèmes surviennent généralement lorsque les gestes professionnels du quotidien sont très répétitifs. Contrairement aux idées reçues, les métiers de manutention ne sont pas les seuls à être concernés par les TMS. En France, de nombreuses secrétaires souffrent par exemple du canal carpien, en raison de la fréquence importante de mouvements inappropriés dans l'utilisation de leur clavier et de leur souris d'ordinateur. Les principaux facteurs de TMS font partie du quotidien des gens sur leur lieu de travail, si on ne les traite pas en profondeur, la souffrance des salariés peut mener vers de sérieuses difficultés professionnelles. »*

Evelyne Escriva, chargée de mission TMS à l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) : *« Les TMS doivent être considérées comme une priorité lorsque l'on constate que les salariés sont exposés à des facteurs de risques. Dans ce cadre, il faut identifier les symptômes au plus tôt et s'attaquer aux TMS le plus tôt possible avant que les salariés soient victimes de ces maladies professionnelles. Si ce phénomène n'est pas traité de façon précoce, il devient ensuite difficile à enrayer. »*

Le point de vue d'un chef d'entreprise :

Yvon Thomas, chef d'entreprise, les Jardins de Saintonge (paysagisme) : *« J'ai 20 ans de plus que mes salariés, et je ressens aujourd'hui les dégâts physiques liés à l'activité professionnelle de toute ma*

carrière. Mes salariés ont entre 20 et 21 ans et ne soucient pas de cela. Pourtant l'objectif, c'est bien d'arriver à la retraite en bon état physique. »

→ Un état des lieux des TMS en France

Tous les secteurs sont concernés

Agroalimentaire et exploitations agricoles, commerce, métallurgie, BTP, habillement, imprimerie, industrie pharmaceutique, services aux entreprises et à la personne... les TMS touchent tous les secteurs d'activité sans distinction et concernent toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Si aucune entreprise n'est épargnée par les TMS, certains secteurs d'activités sont plus touchés que d'autres. En 2010, les professions agricoles suivantes ont ainsi connu une prévalence notable des troubles-musculo squelettiques : exploitations viticoles (701 cas de TMS), exploitations de cultures spécialisées (451 TMS), traitement de la viande des gros animaux (263 cas de TMS), les élevages de bovins (391 cas de TMS). Pour les salariés actifs du régime général, on peut recenser 3 067 cas de TMS dans la grande distribution, 2 144 cas dans le secteur de l'aide à domicile ou 1 174 salariés dans le secteur de la propreté.

Les TMS en chiffres clés

- En 2010, les TMS représentaient 95% des maladies professionnelles (avec ou sans arrêt de travail) reconnues pour les salariés agricoles et 85% pour les actifs du régime général. Cela représente 43 241 cas de TMS indemnisés pour les actifs du régime général, et 3 206 pour les salariés du régime agricole.
- Depuis 1995, l'évolution du nombre de nouveaux cas de TMS indemnisés a augmenté d'environ 13% concernant les régimes général et agricole, pour ralentir depuis 2009 avec une progression réduite à 5,1% par an en moyenne.

→ La prévention des TMS, une priorité de la politique de santé au travail

Véritable enjeu économique et humain pour les entreprises comme pour les salariés, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé fait de la lutte contre les TMS une de ses priorités depuis 2005, une volonté qui se traduit dans la mise en place des deux Plan Santé au Travail.

- **Plan Santé au Travail 1 (2005-2009)** : Le premier Plan Santé au Travail 2005-2009 avait pour objectif de réformer le dispositif national de prévention des risques professionnels pour engager une nouvelle dynamique d'amélioration de la qualité de vie au travail. Son objectif principal était de faire reculer ces risques, sources de drames humains et de handicaps économiques, et d'encourager la diffusion d'une véritable culture de prévention dans les entreprises.

Dans cette perspective, le ministère a souhaité faire de la lutte contre les TMS une de ses priorités, en favorisant la mise en place d'actions concrètes avec le déploiement d'un programme national de surveillance épidémiologique des TMS et le lancement d'une campagne de sensibilisation à la prévention des TMS en entreprise sur 3 ans.

- **Plan Santé au Travail 2 (2010 – 2014) :** Le PST2 se caractérise par la volonté d'accentuer fortement l'amélioration des conditions de travail. Il a pour ambition de diminuer les expositions aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, par une baisse de 25% des accidents du travail et une stabilisation des maladies professionnelles en réduisant les TMS.

Pour remplir ces objectifs, les actions de prévention des risques professionnels, en particulier des troubles musculo-squelettiques, font partie des axes majeurs d'intervention. Une série d'actions concrètes pour répondre au défi des TMS ont été mises en place dans ce cadre notamment : la poursuite de la mise en œuvre de plans de prévention intégrant la lutte contre les TMS, l'actualisation dans toutes les entreprises du document unique d'évaluation des risques professionnels intégrant le risque de TMS, l'intensification de l'action en direction des maîtres d'ouvrages du BTP pour leur rappeler leurs obligations en matière d'hygiène et de sécurité.

L'ensemble des organismes de prévention et des partenaires sociaux ont été associés à la rédaction du PST2 dans le cadre du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT).

2. Les entreprises en première ligne du combat contre les TMS

→ L'impact des TMS sur l'activité des entreprises

Un enjeu économique pour les entreprises

Si les TMS sont la cause de souffrances, de situations de précarité et d'isolement indéniables pour les salariés, les conséquences humaines et économiques qu'ils induisent sont fortement préjudiciables pour la productivité et la pérennité des entreprises :

- Les cas de TMS constatés en 2010 ont engendré la perte de 9,7 millions de journées de travail et coûté 930 millions d'euros couverts par les cotisations des entreprises pour les actifs du régime général. Dans le secteur agricole, le coût se monte à 70 millions d'euros.
- Le coût moyen d'un cas de TMS de 21 152 € pour un salarié du régime général, soit 40% du coût total des maladies professionnelles (avec ou sans arrêt de travail).
- Le coût moyen d'un cas de TMS est de 21 700 € pour un salarié agricole, soit 89% du coût total des maladies professionnelles (avec ou sans arrêt de travail).

Les points de vue de chefs d'entreprise :

Jean-Christophe Vesin, Directeur d'une entreprise de BTP et de voirie : *« Dans l'activité des travaux publics, les métiers sont très physiques et mes collaborateurs sont amenés à manipuler de manière répétitive des charges lourdes, à piocher, à pelleter... ce qui provoque fréquemment des douleurs au niveau des lombaires et des cervicales. Les conséquences ne sont pas neutres pour une entreprise comme la mienne car les arrêts de travail qui en découlent ne sont pas anticipés. Ils viennent perturber l'organisation de nos chantiers et nous font prendre du retard sur la production. »*

Maud Benhamou, DRH de l'hôtel Lutetia à Paris : *« Dans les métiers de l'hôtellerie de luxe, les salariés effectuent des métiers pénibles sur de très nombreuses années. En particulier, les femmes de chambres, les bagagistes ou les activités de plonge en cuisine. Les TMS ont alors pour nous un impact sur le court mais aussi sur le long terme. Ils entraînent une baisse de la productivité qui nécessite des aménagements de postes, avec par exemple une réduction de la charge de travail de l'employé concerné, voire une absence prolongée pour cause d'arrêt de travail. Sur le long terme, si nous ne faisons rien pour prévenir ces TMS, nous serions dans l'obligation de reclasser professionnellement des salariés en situation d'inaptitude et envisager des reconversions. Il est donc nécessaire de trouver les moyens permettant de limiter les risques professionnels. Ces métiers ne seront pas faciles, mais des moyens existent pour réduire les TMS et leur pénibilité. »*

Eric Cimoli, Responsable méthode et logistique, H REINIER Assistance Aéroportuaire, Groupe ONET : *« Notre entreprise est spécialisée dans l'assistance aéroportuaire. A Roissy CDG, nous assurons pour Air France le tri et manutention des bagages sur les correspondances courtes. Parmi nos équipes, les conducteurs sont plus exposés au risque vibratoire. Ce personnel a pour mission de livrer les bagages à l'avion à l'aide de tracteurs de manutention. Ces dernières années, l'incidence sur notre activité est loin d'avoir été neutre avec un coût élevé aussi bien économique que social. La gestion du remplacement des personnes en arrêt maladie et les problèmes d'absentéisme ont eu des conséquences lourdes sur notre productivité. »*

→ Les étapes d'une démarche de prévention efficace contre les TMS

Une méthode qui ne s'improvise pas

Les chefs d'entreprise ont la responsabilité d'évaluer les risques professionnels de leurs salariés et de mettre en place des actions de prévention. Les TMS sont au cœur de ces risques. Cependant, il n'existe pas de solution générique, applicable immédiatement à l'ensemble des entreprises. Au contraire, chaque démarche de prévention doit être adaptée au secteur d'activité concerné.

Cette démarche commence donc par un état des lieux (analyse des situations de travail, des process et des postes de travail) pour évaluer les risques de TMS dans l'entreprise et construire un plan d'action efficace. Pour ce faire, des actions très simples existent et sont à la portée de tous :

échanges réguliers avec les salariés touchés par les TMS et le médecin du travail de son entreprise, analyse des chiffres liés à l'absentéisme, aux accidents du travail et aux arrêts maladies.

Seule une démarche participative, qui s'inscrit dans la durée et engage l'ensemble des ressources humaines de l'entreprise peut permettre de diagnostiquer un environnement propice aux TMS et définir les bonnes solutions.

Ce travail de diagnostic permet au chef d'entreprise d'identifier les moyens d'agir contre les TMS, souvent à travers des actions simples à mettre en œuvre et peu coûteuses : aménagement des postes de travail, outils d'aide à la manutention, alternance des tâches, solidarité entre équipes, parcours professionnels ou encore transmission de savoir-faire.

Pour l'accompagner, le chef d'entreprise a la possibilité de recourir à l'expertise de spécialistes de la prévention (cf. annexe p. 13). Ces acteurs proposent aux entreprises des actions concertées de diagnostics et de conseils, des méthodes innovantes en matière d'amélioration des conditions de travail. Ils apportent également un appui technique et, sous certaines conditions, des aides financières.

Le point de vue de l'expert :

Evelyne Escriva, chargée de mission TMS à l'Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT): *« Il est indispensable que la démarche de prévention soit participative et s'inscrive dans la durée. Pour être efficace, elle doit être séquencée en quatre étapes. D'abord, il s'agit de surveiller régulièrement l'état de santé du personnel. Ensuite, il convient d'alerter, sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise pour parvenir à trouver des solutions préventives. Vient ensuite l'étape du diagnostic. Prévenir les TMS, c'est arriver à réduire l'exposition du salarié à un facteur de risque. Encore faut-il pour cela pouvoir les identifier. Cette étape est la clé de recherche d'une solution adaptée, grâce à l'analyse des gestes professionnels posant problème. Le geste professionnel ne se limite pas à sa dimension physique mais est lié au cadre de travail. C'est donc sur ce point qu'il faut agir. Cela concerne la gestion des ressources humaines, l'organisation de la production du travail mais aussi les achats et la conception des process, des outils, des produits ou du service de l'entreprise. Enfin, l'évaluation est indispensable pour améliorer la démarche engagée. »*

Dr Marc Delanoe, médecin du travail, MSA Midi-Pyrénées Nord : *« Dans le cadre de visites médicales au sein d'une entreprise agricole spécialisée dans l'insémination de bovins, nous avons constaté un certain nombre de plaintes émanant des salariés, concernant des douleurs à l'épaule. Nous avons alors réalisé une étude précise à l'aide d'un questionnaire sur les types de souffrances ressenties et d'une observation des pratiques professionnelles sur le terrain. A partir de là, il a fallu se poser les bonnes questions pour trouver des solutions appropriées. Dans ce cas présent, la mise en place d'appareils robotiques n'étaient pas possible car aucune technologie existante à ce jour ne permettait de se soustraire aux gestes humains de cette entreprise. Il a donc fallu directement faire évoluer le processus d'insémination. Les salariés tenaient une posture non physiologique lors du geste d'insémination. Face à la taille de la vache, les employés devaient soulever leur bras pour le casser au niveau de l'épaule. Nous avons donc mis en place une solution très simple : un escabot en*

aluminium, léger, ne comportant qu'une seule marche suffisamment large pour que l'inséminateur puisse se déplacer dessus et soit à niveau de la vache. »

Le point de vue de chefs d'entreprise :

Marie-Christine Lafont, Directrice Bourgogne Reliure : *« Dans notre activité de reliure et de dorure de livres, nous avons engagé une démarche de prévention par petites touches. Un médecin du travail qui connaît bien l'équipe de salariés nous a accompagné et a étudié les conditions de travail de chaque poste. Toute l'équipe a été impliquée dans cette démarche car chaque salarié travaille à un poste bien spécifique. Au niveau des ateliers nous avons installé des néons pour mieux éclairer les coins obscurs. Nous avons réaménagé les postes et installé des tabourets qui peuvent se régler à hauteur de taille de chacun, permettant de travailler dans des conditions plus confortables. De nouveaux équipements ont été achetés pour manipuler les livres volumineux et éviter les mouvements répétitifs des bras. »*

Jean-Christophe Vesin, Directeur d'une entreprise de BTP et de voirie : *« Nous avons fait appel à l'OPPBT pour suivre une formation Adapt-BTP. Elle présente les avantages d'impliquer tout le personnel de l'entreprise dans une démarche de sensibilisation accrue. L'OPPBT est venue filmer des séquences de travail sur des chantiers, retranscrites dans une salle où étaient présents nos salariés pour identifier les situations dangereuses ou à risques. Cela permet à l'ensemble du personnel de prendre conscience de ces risques professionnels et de réfléchir ensemble aux solutions de prévention. Notre idée principale était d'impliquer tout le personnel pour créer une certaine émulation, de faire en sorte que tous les acteurs de l'entreprise en parlent ensemble et se posent les bonnes questions de prévention pour améliorer ensuite leur quotidien. »*

Yvon Thomas, chef d'entreprise, les Jardins de Saintonge (paysagisme) : *« Dans les métiers de l'aménagement et de l'entretien des jardins, les efforts physiques sont nombreux et répétitifs. Ils engendrent des problèmes de dos, de poignet et de genoux. Avec l'ensemble de mes 7 salariés, nous avons donc travaillé pendant un an et demi avec un conseiller de la MSA et un ostéopathe qui sont venus observer nos différents sites de travail pour identifier les différents risques professionnels respectifs. Nous nous sommes concentrés ensuite sur 3 grands chantiers d'amélioration. D'abord dans l'organisation du travail pour faire tourner l'effectif et éviter la répétition des tâches les plus pénibles physiquement. Nous avons investi dans du nouveau matériel avec notamment des outils plus légers à manipuler et des tenues de travail adaptées à l'extérieur. Enfin, il y a eu tout un volet de sensibilisation de mes salariés pour introduire en particulier des séances d'étirements après les gros travaux. »*

Serge Pradon, DRH usine SOPROREAL, groupe L'Oréal : *« Notre usine compte 300 employés et fabrique les produits cosmétiques commercialisés par Garnier. Les résultats d'une étude menée avec la médecine du travail nous ont permis d'identifier des risques de TMS dans nos process de production avec des conséquences au niveau du dos et des membres supérieurs. Nous avons alors initié une démarche d'anticipation en deux temps pour accompagner le plus longtemps possible nos salariés dans leurs métiers. Pour adresser d'abord le volet des conditions physiques de travail, nous avons investi dans l'automatisation des lignes de conditionnement de notre site pour éviter toute manipulation manuelle et répétitive. Le port des charges lourde notamment, est désormais assuré par des appareils de manutention électronique. Cela nous permet d'enrichir les responsabilités de nos*

salariés et de les recentrer sur des métiers à plus forte valeur ajoutée. Dans un second temps, nous avons cherché à agir sur les comportements par un travail de formation de nos collaborateurs à la prévention des risques et aux bons gestes à avoir. Il s'agit d'adapter le travail à l'homme et non pas l'homme au travail. »

→ Des bénéfices pour les entrepreneurs et pour leurs salariés

Les troubles musculo-squelettiques représentent un enjeu aussi bien pour la santé des salariés que pour la performance des entreprises. La mise en place d'un programme de prévention, s'il permet au chef d'entreprise de préserver la santé de ses employés, lui garantit aussi de pérenniser le bon fonctionnement et la productivité de son entreprise, tout en lui évitant des coûts supplémentaires.

Sur un plan managérial, ces efforts pour réduire la prévalence des TMS influent sur la qualité du climat social et contribuent à améliorer l'attractivité de l'entreprise sur le marché de l'emploi.

Le point de vue de chefs d'entreprise :

Maud Benhamou, DRH de l'hôtel Lutetia à Paris : « Depuis que nous avons mis en place un programme de formation et prévention aux TMS dans notre hôtel, deux chiffres sont éloquentes. Notre bilan social montre que le nombre de journées de travail perdues a diminué de plus de 30% ce qui est loin d'être négligeable. La productivité a donc de facto augmenté. Les indicateurs liés au bien-être au travail de notre enquête de satisfaction du personnel ont augmenté de manière considérable, notamment dans les étages où le travail de prévention a été remarquable car les salariés se sont sentis écoutés. »

Eric Cimoni, Responsable méthode et logistique, société H. Rénier (Onet) : « Pour limiter l'impact des TMS sur notre activité, nous avons engagé un projet collectif associant les partenaires sociaux de l'entreprise et la CRAMIF pour faire évoluer notre parc de tracteurs de manutention utilisés dans la livraison des bagages voyageurs aux avions. Le test de nouveaux véhicules et la mesure de leur impact physique sur nos salariés nous ont conduit à remplacer deux tiers de notre parc de matériel et de réduire de 60% les vibrations à l'origine de lombalgies qui touchent notre personnel. Pour la partie restante de notre parc, nous avons trouvé des solutions pour reconditionner les véhicules et les rendre plus confortables. En moins d'un an, cette démarche qui a été plébiscitée par nos salariés nous a permis de réduire le nombre de cas de TMS dû à l'exposition des vibrations, et leur impact sur notre activité. »

Yvon Thomas, chef d'entreprise, les Jardins de Saintonge (paysagisme) : « Depuis la mise en place d'un dispositif de prévention au sein de mon entreprise, plus aucun de mes salariés ne souffre de mal de dos ni de contractures aux avant-bras. Il n'y a plus d'absent ni de malade. Mes salariés ont une meilleure image de l'entreprise, mais aussi mes clients. C'est devenu un élément de fidélisation très important. Très honnêtement, ces démarches ont représenté un effort financier significatif, mais j'y

trouve un retour sur investissement indéniable dans la productivité de mon entreprise. Au final, je suis largement gagnant. »

3. Une nouvelle campagne pour accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention : « *Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes.* »

→ Une communication pédagogique ciblant les chefs d'entreprise...

Une démarche de pédagogie

Dans le prolongement de la communication pluri-annuelle sur les TMS, initiée en 2008, et annoncée lors de la conférence tripartite sur les conditions de travail du 4 octobre 2007, les pouvoirs publics souhaitent aujourd'hui inciter plus fortement les chefs d'entreprise et les cadres dirigeants à se poser les bonnes questions pour prévenir les TMS.

Lancée le 20 octobre prochain, cette nouvelle campagne a pour objectif d'amener les chefs d'entreprise à réfléchir sur leurs propres processus de production et de mettre à leur disposition les informations pratiques et les conseils pour les guider dans une démarche de prévention efficace et durable des TMS. Une volonté qui prend forme dans une nouvelle signature : « *Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes* ».

Un déploiement dès le 20 octobre 2011

- **Une campagne dans la presse magazine et la presse professionnelle.** Pour cette nouvelle campagne, l'accent est mis sur une communication pédagogique ciblant des chefs d'entreprise pour leur faire découvrir les bonnes méthodes de prévention. Les visuels des annonces presse (cf. visuels en annexes p. 15) mettent en scène sous forme d'illustration des situations absurdes de salariés qui recourent à des solutions totalement inadaptées à la difficulté de leur activité. L'accroche interpelle directement les chefs d'entreprise : « *Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes* ». Ces annonces presse s'appuieront sur un plan media puissant dans la presse magazine pour toucher l'ensemble des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants et dans la presse professionnelle pour toucher des secteurs d'activités prioritaires : industrie agroalimentaire, BTP, exploitations agricoles, grandes distributions et secteur hospitalier.
- **Des messages radio pour relayer le message.** Du 20 au 29 octobre 2011, trois spots radio (cf. scripts radio en annexes p. 18) où des vendeurs type « téléachat » promeuvent des moyens de prévention absurdes pour venir à bout des douleurs des salariés avant que leurs voix ne

s'estompent et laisse place à une voix off qui prévient que la lutte contre les TMS ne s'improvise pas. Ces spots démontrent l'absurdité de démarches préventives inadaptées. Ils invitent les chefs d'entreprise à découvrir les vraies bonnes méthodes de prévention pour préserver la santé de leurs salariés et la productivité de leur entreprise en consultant le site du ministère « travailler-mieux.gouv.fr », dont une rubrique est spécialement consacrée à la prévention des TMS.

- **Un site internet :** www.travailler-mieux.gouv.fr. Conçu en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la prévention, ce site propose aux chefs d'entreprise des informations pratiques, des conseils et des outils pour les aider à engager une démarche de prévention. Cette année, une fiche méthodologique spécifique est téléchargeable sur le site pour les accompagner dans leur questionnement sur les TMS (cf. visuels en annexes p. 21). Une affichette et un dépliant d'informations mis à jour sont également disponibles en téléchargement.

→ ... qui s'inscrit dans la durée

Les campagnes d'information pluriannuelles sur les TMS menées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé depuis 2008 ont permis de passer de la sensibilisation au passage à l'acte :

- **2008.** La première phase de communication a permis de libérer la parole autour de ce sujet et a reçu un bon accueil du grand public et des professionnels. Elle a fait prendre conscience à 91% du grand public, 92% des salariés et 92% des dirigeants des risques auxquels sont exposés les salariés dans leur travail avec les TMS.
- **2009.** Les pouvoirs publics se sont fixés pour objectif d'inciter les employeurs, les cadres dirigeants et tous les acteurs de l'entreprise à engager des actions de prévention des TMS. C'est pourquoi une nouvelle signature s'est intégrée à l'ensemble du dispositif, « *Troubles musculo-squelettiques, la prévention on s'y met tous* » associée à une accroche appelant les chefs d'entreprises et les branches professionnelles à engager des actions de prévention : « *Quand un salarié souffre, c'est toute l'entreprise qui est affaiblie* ». A l'issue de cette campagne 63% des dirigeants d'entreprise interrogés ont pris conscience des conséquences financières que pouvaient entraîner les TMS. Ils étaient 57% à se sentir incités à agir.
- **2010 :** L'accent est mis sur une communication positive pour promouvoir un programme national de sensibilisation. « *Mettre fin aux troubles musculo-squelettiques dans votre entreprise, c'est possible* ». Cette signature était associée à une accroche appelant les professionnels à engager des actions de prévention. Les visuels rompaient avec l'image de la bouche béante, synonyme de la douleur du salarié, pour laisser place à un poing qui écrase avec assurance le mot tendinites et les mains d'une femme tordant le mot lombalgies jusqu'à le briser.

4. Annexes

→ Les experts de la prévention des TMS à contacter

La CNAMTS

www.risquesprofessionnels.ameli.fr

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés anime le réseau de prévention des risques professionnels des CRAM (Caisse régionale d'assurance maladie) et CGSS (Caisse générale de sécurité sociale).

Le réseau de l'ANACT

www.anact.fr

Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail propose aux entreprises des actions de diagnostic et de conseil, des méthodes innovantes et partage les expériences menées en matière d'amélioration des conditions de travail.

L'OPPBT

www.oppbtp.fr

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) est le conseiller de la branche du BTP en matière de prévention, de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail.

L'INRS

www.inrs.fr

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est un centre-ressource pour la protection de la santé et la sécurité de l'Homme au travail. Il propose à ceux qui sont chargés de la prévention des risques professionnels - dans une entreprise par exemple - une assistance, de l'information et de la formation ; il réalise des études et des recherches pluridisciplinaires pour la prévention des risques professionnels.

La MSA

www.msa.fr

La Mutualité sociale agricole est un organisme mutualiste chargé de la gestion des risques maladie, maternité, accidents du travail, décès, et vieillesse des travailleurs agricoles.

L'InVS

www.invs.sante.fr

Institut de veille sanitaire assure la surveillance de l'état de santé de la population.

L'Agefiph

www.agefiph.fr

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cette association paritaire apporte services, aides financières ainsi que l'appui d'un réseau de professionnels spécialisés sur la question spécifique du handicap.

Les SST (Services de Santé au Travail)

www.travail-emploi-sante.gouv.fr

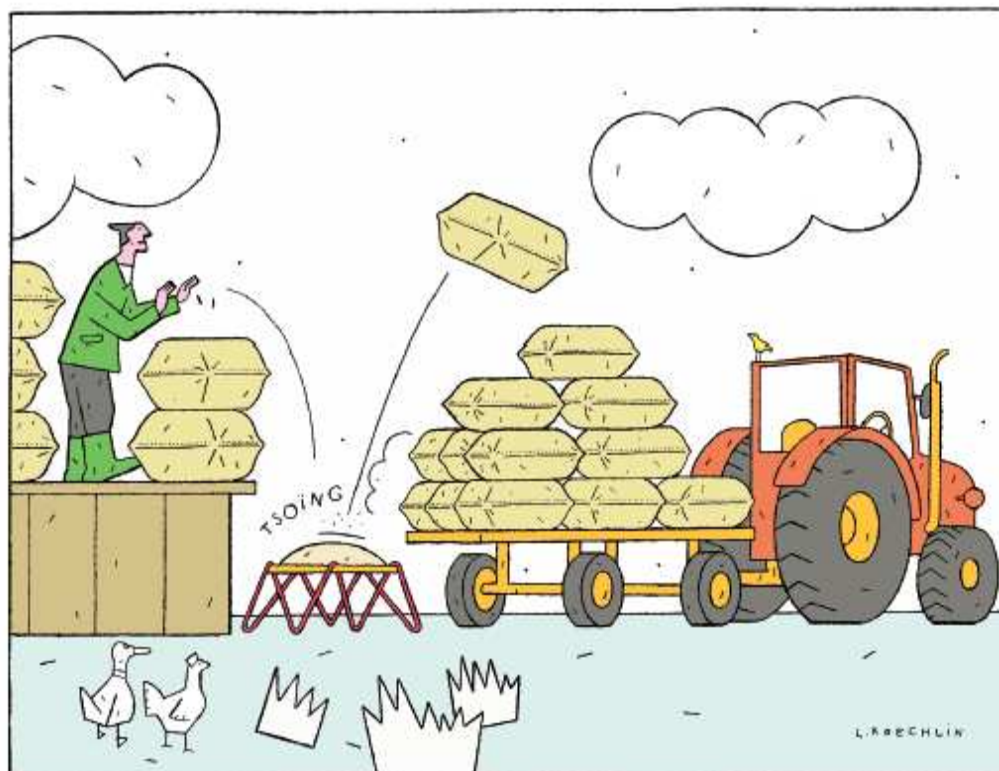
Services de Santé au Travail : médecins du travail et équipe pluridisciplinaire (infirmières, et IPRP - psychologues, ergonomes...-).

L'Inspection du travail au sein des DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence , de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

www.travail-emploi-sante.gouv.fr

En charge du respect de la réglementation en vigueur, les agents de contrôle peuvent apporter un conseil sur la législation applicable et les obligations des employeurs.

→ Les annonces presse de la campagne



**Prévenir les troubles
musculo-squelettiques
ne s'improvise pas.
Découvrez les vraies bonnes
méthodes sur**

www.travailler-mieux.gouv.fr

Tendinite, lombalgie, syndrome du canal carpien... génèrent de la souffrance physique et peuvent avoir un impact sur les performances de votre entreprise (absentéisme, désorganisation des équipes, baisse de la productivité et du niveau de qualité).

Contactez votre organisme de prévention des risques professionnels ou votre médecin du travail, ils sont là pour vous aider.





**Prévenir les troubles
musculo-squelettiques
ne s'improvise pas.
Découvrez les vraies bonnes
méthodes sur**

www.travailler-mieux.gouv.fr

Tendinite, lombalgie, syndrome du canal carpien... génèrent de la souffrance physique et peuvent avoir un impact sur les performances de votre entreprise (absentéisme, désorganisation des équipes, baisse de la productivité et du niveau de qualité).

Contactez votre organisme de prévention des risques professionnels ou votre médecin du travail, ils sont là pour vous aider.





**Prévenir les troubles
musculo-squelettiques
ne s'improvise pas.
Découvrez les vraies bonnes
méthodes sur**

www.travailler-mieux.gouv.fr

Tendinite, lombalgie, syndrome du canal carpien...génèrent de la souffrance physique et peuvent avoir un impact sur les performances de votre entreprise (absentéisme, désorganisation des équipes, baisse de la productivité et du niveau de qualité).

Contactez votre organisme de prévention des risques professionnels ou votre médecin du travail, ils sont là pour vous aider.



→ Les scripts radio de la campagne

Message radio 1 / 30''

Voix d'homme, façon téléachat : « Pour stopper les problèmes d'articulation des salariés de votre entreprise, nous avons LA solution : LE SOFTCOUSS 2.0 - un pack de 6 coussins - un coussin dorsal, un coussin abdominal, trois coussin memepasmal et un coussin coudal. Pour seulement... (la voix s'estompe) »

Voix off : Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Pour préserver la santé de vos salariés et les performances de votre entreprise, découvrez les vraies bonnes méthodes sur le site travailler-mieux.gouv.fr

C'était un message du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Message Radio 2 / 30''

Voix d'homme, façon téléachat : « METTEZ FIN aux problèmes de dos des salariés de votre entreprise avec cet ingénieux kit de levage : le next-LIFFFT premium ! Composé de 123 ballons et d'une bouteille d'hélium, ce pack PRO vous permettra de soulever presque toutes les charges de ... (la voix s'estompe)»

Voix off : Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Pour préserver la santé de vos salariés et les performances de votre entreprise, découvrez les vraies bonnes méthodes sur le site travailler-mieux.gouv.fr

C'était un message du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Message Radio 3 / 30''

Voix d'homme, façon téléachat : « Dites STOP aux douleurs de dos de vos employés ! LA SOLUTION ? Le trampopulseur 3000 ! Propulsez toutes vos charges les plus lourdes par rebond à quinze mètres en ligne droite ! Idéal pour les déplacements rapides et moins rapides. DEMONSTRATION... »

Voix off : Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Pour préserver la santé de vos salariés et les performances de votre entreprise, découvrez les vraies bonnes méthodes sur le site travailler-mieux.gouv.fr

C'était un message du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

→ Le site Internet www.travailler-mieux.gouv.fr et la fiche méthodologique

1 LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Prévenir les troubles musculo-squelettiques ne s'improvise pas. Découvrez les vraies bonnes méthodes avec cette fiche.

Vous avez des salariés expérimentés ? Et vous souhaitez évidemment les conserver ?

Les arrêts maladie sont fréquents dans votre entreprise ?

Votre taux de cotisation AT-MP a fortement progressé ?

Êtes-vous à jour dans votre document unique d'évaluation des risques professionnels ? Et dans le suivi de votre plan de prévention ?

Vous êtes concernés par les TMS

Parce que les TMS touchent la santé de vos salariés mais aussi celle de votre entreprise, en provoquant une perte de productivité.

Parce que vous avez l'obligation d'évaluer les risques professionnels et de mettre en place des actions de prévention. Et que les TMS sont au cœur de ces risques.

Cette fiche vous propose des pistes concrètes d'actions pour lutter contre les TMS dans votre entreprise.

